



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Marins pecheurs

Question écrite n° 46947

### Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les difficultés croissantes rencontrées par les patrons pêcheurs. Alors même que l'Europe communautaire, dite « Europe bleue », a été instaurée pour réguler l'ensemble de ce secteur, les difficultés rencontrées par les patrons pêcheurs n'ont cessé de s'accroître. Afin d'être compétitifs, lesdits patrons pêcheurs ont investi des sommes massives pour acquérir, ou moderniser, de manière significative, leur outil de travail. Durant la période, fort courte, où le rendement de la pêche était optimum, les efforts consentis n'avaient pas d'incidence financière particulière. En revanche, la chute des cours, l'atonie générale des marchés, les importations sans cesse croissantes des pays étrangers, y compris, voire surtout, des pays hors Union européenne, ont généré une perte tendancielle de revenus. Les patrons pêcheurs se sont alors lourdement endettés, les difficultés de remboursement se sont manifestées et, aujourd'hui, plus d'un subit les affres de la cessation de paiement. Des lors, y aurait-il possibilité de créer une structure spécifique destinée à accorder un reechelonnement, voire, dans certains cas sociaux dramatiques, un total apurement de la dette. Il est malheureusement en effet constant que, si les banques sont disposées à remplir leur rôle, c'est-à-dire financer l'investissement, lorsque le marché est porteur et les risques nuls, elles refusent toute modification de contrat et toute solution, lorsque les difficultés apparaissent et que les entrepreneurs ont réellement besoin d'elles. Il lui demande de lui faire savoir si la solution ci-avant évoquée est susceptible d'être retenue.

### Données clés

**Auteur :** [M. d'Harcourt François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46947

**Rubrique :** Pêche maritime

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 janvier 1997, page 11